

EXTRAIT DU CONSEIL DE L'UFR DES SCIENCES DE SANTE SEANCE PLENIERE DU 26 NOVEMBRE 2019

Les membres du conseil se réunissent en séance plénière le **mardi 26 Novembre 2019, à 17h15 en salle R01** Ferdinand Cabanne, sous la présidence du Professeur M. MAYNADIÉ.

Membres présents :

Collège A :

Mmes L. Duvillard ; C Marie ; C. Thauvin ; P. Fauque
MM P. Ortega-Deballon ; A. Cochet ; E. Lesniewska

Collège B :

MM B. Bouillet ; B. Collin ; D. Carnet

Collège P :

M P. Bielefeld

Collège BIATSS :

Etudiants circonscription médecine :

Mme AL. Mutin
M V. Bannholtzer

Etudiants circonscription pharmacie :

MM Q. Bouvet ; P. Degousée

Etudiants circonscription maïeutique :

Mme L. Schill

Collège BIATSS :

Personnalités Extérieures :

Mmes C. Henriot ; F. Jandin ; G. Lucchi ; F. Tenenbaum

Invités à titre consultatif :

Mme C. Tournay
M CH. Cunit

Membres ou invités excusés :

Mmes C. Basset ; V. Bertaux-Charvolin ; MC. Brindisi ; M. Duban ; C. Genelot ; C. Le Moteux ;
M. Wendremaire
MM T. Debief ; D. Genelot ; P. Genne; JF. Gérard-Varet ; J.M Heydel ; T. Moulin

Membres ou invités absents:

Mmes N. Baille ; MC. Busson ; C. Creuzot-Garcher ; M. Georges ; P. Robart ; F. Sullerot
MM JN. Beis ; H. Devilliers ; F. Lirussi ; N. Renardet ; S. Winling

Pouvoirs :

C. Basset à E. Lesniewska
P. Genne à M. Maynadié
JM. Heydel à C. Marie

ORDRE DU JOUR

SEANCE PLENIERE

I- Approbation du compte-rendu du Conseil d'UFR du 22 Octobre 2019

II- INFORMATIONS GENERALES

- Journée Santé en Côte d'Or (B. Collin)
- ECNi : test de charge du 18/11 et Jury ECNi 2020
- Elections 2020 :
 - Élections à la Présidence de l'Université
 - Élections au Conseil d'UFR
- Journée Portes Ouvertes
- Conseil d'Administration ANEMF
- Assemblée Générale ANEPF (Mme Marie)
- Candidatures CESP 2019-2020

III- UMDPCS

IV- SCOLARITE

- Validation du compte-rendu du Comité Pédagogique Médecine du 12 Novembre 2019
- Validation du compte-rendu du Comité Pédagogique Pharmacie du 08 octobre 2019
- Modalités de sélection pour le choix des UE de Master 1
- Point et avancée sur les réformes : R1C, R2C, R3C

V- FINANCES

- Projet de Budget 2020
- Adhésion
- Bourses mobilité étudiant

VI- DIVERS

- Thèse de médecine
- Annulation des états généraux des 5 et 6 décembre 2019 et report au 6 et 7 février 2020
- Commission Egalité en Santé du 19/11 : cellule d'écoute

I – Approbation du compte-rendu du Conseil d’UFR du 22 octobre 2019

Le compte-rendu est adopté à l’unanimité.

II – Informations générales

1) Journée Santé en Côte d’Or (Bertrand Collin) :

Lors de cette journée qui se déroule le 27 novembre, un groupe d’étudiants en PH5 sera présent. Ils seront les ambassadeurs de la filière Industrie. Cette journée sera l’occasion de rechercher des partenariats et de présenter le projet Powder On.

2) ECNi :

- **Test du 18 novembre :**

Dans le cadre de la labellisation annuelle des centres d’épreuves pour les ECNi de juin, le CNG impose à chaque centre de disposer d’une solution de secours permettant aux étudiants de composer en cas d’impossibilité d’utiliser la salle principale dédiée. En ce qui concerne Dijon, la solution de secours consiste à se replier au 2^e étage du B2.

Le test s’est parfaitement déroulé. Le Doyen remercie l’ensemble des personnels ayant permis son organisation.

Les étudiants demandent à ce que l’année prochaine, ce test soit effectué avec une promotion de 5^e année et non de 6^e année.

Un test de charge, dans le cadre des ECN blanches de mars organisées non par le CNG mais par SIDES, aura lieu le 23 janvier 2020.

- **Constitution du jury local des ECNi :**

Le Pr. Devilliers est président du jury, le Pr. De Rougemont est son suppléant. Le Doyen remercie les deux enseignants d’avoir bien voulu assumer cette lourde charge.

3) Elections :

Les 4 et 5 février prochains se dérouleront les élections aux conseils centraux (Conseil d’Administration, Commission Formation et Vie Universitaire, Commission de la Recherche), en vue de la désignation du nouveau président de l’université, le Pr. Bonnin ne pouvant plus se représenter dans la mesure où il a effectué deux mandats.

Deux candidats se sont déclarés, le Pr Vincent Thomas, Doyen de l’UFR Droit, et le Pr. Sébastien Chevalier, enseignant à l’ESIREM. Le 1^{er} tiendra une réunion publique à l’UFR le 29 novembre, le second le 16 décembre.

Monsieur Maynadié demande à chacun de s’investir, quel que soit le candidat, afin que la voix de Santé puisse être portée et également d’aller voter.

Les 18 et 19 février se dérouleront les élections au Conseil d'UFR. Les collèges usagers seront renouvelés entièrement (Médecine 6 sièges, Pharmacie 3 sièges et Maïeutique 1 siège), un poste sera à pourvoir au sein du collège B Médecine suite à la promotion PU-PH au 1^{er} septembre 2019 d'Hervé Devilliers, et un poste au sein du collège A médecine suite à la démission du Pr. Christel Thauvin, appelée à occuper de nouvelles fonctions à la direction de l'INSERM au niveau national, incompatibles avec une assiduité aux séances du Conseil.

4) Journées Portes Ouvertes :

La JPO de l'Université de Bourgogne aura lieu le mercredi 22 janvier 2020 entre 09h et 17h. Un tableau sera adressé aux enseignants pour la tenue des différentes permanences.

5) Conseil d'Administration de l'ANEMF :

Il se tiendra à l'UFR du 13 au 15 décembre. L'UFR a répondu favorablement à la demande de l'ANEMF quant à la prise en charge des frais de rémunération des vigiles qui interviendront lors de cette manifestation. Les étudiants en pharmacie annoncent que le congrès de l'ANEPPF se tiendra en novembre 2020 à Dijon mais que ces frais de vigiles seront pris en charge par l'association. La représentante des étudiants en Maïeutique indique que l'ANESF souhaiterait également pouvoir se réunir à Dijon.

6) Candidatures CESP :

La commission se tiendra le 29 novembre 2019.

Un dossier est arrivé après la date limite. Il ne sera pas examiné.

III – UMDPC

L'audit de certification a eu lieu fin octobre pour le SEFCA et l'UMDPC. Les deux conservent la certification ISO 9001.

Formations courtes (annexe) :

- Préparer l'arrivée d'un enfant adopté

Le responsable universitaire est le **Pr. Huet**, le responsable pédagogique le Dr. **De Monléon**.

L'objectif de cette formation est de mettre en place, avant l'adoption, différentes prises en charge afin de favoriser la bonne intégration de l'enfant dans sa nouvelle famille et son nouvel environnement.

Il s'agit d'une formation en présentiel d'une durée de deux jours pour un montant de 350 euros.

Le public visé : **l'ensemble des professionnels de l'enfance** : travailleurs sociaux, médecins (dont généralistes et de santé publique), pédiatres, médecins de santé publique, pédopsychiatres, internes en médecine, infirmiers, enseignants, avocats, magistrats, membres d'institutions en charge de l'adoption, psychologues. **Mouvements associatifs** : membres d'associations en relation avec l'adoption (associations d'adoptés, d'adoptants), organismes agréés pour l'adoption. **Population directement concernée** : **adoptés, adoptants, futurs adoptants.**

- **La santé de l'enfant arrivant**

Le responsable universitaire est le **Pr. Huet**, le responsable pédagogique le Dr. **De Monléon**.

L'objectif de cette formation est de mieux appréhender la prise en charge sanitaire, psychologique et sociale des enfants, originaires d'un pays en voie de développement, lors de leur arrivée en France.

Il s'agit d'une formation en présentiel d'une durée de deux jours pour un montant de 350 euros.

Le public visé : **l'ensemble des professionnels de l'enfance** : travailleurs sociaux, médecins (dont généraliste et de santé publique), pédiatres, médecins de santé publique, pédopsychiatres, internes en médecine, infirmiers, enseignants, avocats, magistrats, membres d'institutions en charge de l'adoption, psychologues. **Mouvements associatifs** : membres d'associations en relation avec l'adoption (associations d'adoptés, d'adoptants), organismes agréés pour l'adoption. **Population directement concernée** : **adoptés, adoptants, futurs adoptants**.

- **Allaitement maternel : accompagnement et prise en charge de la mère et de l'enfant**

Cette formation est organisée en site délocalisé à Rennes sur demande d'orthophonistes libéraux et à la maison de la Santé de Tournus. A Tournus, cette formation a été dispensée gratuitement, car elle s'inscrit dans le cadre du doctorat préparé par Laetitia Morvan.

Il s'agit d'une formation pluri-professionnelle, 25 heures en e-learning et une journée en présentiel, pour un montant de 550 euros.

Evelyne Kohli présente le budget prévisionnel 2020.

Evelyne Kohli sollicite le vote des membres du conseil pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 500 euros à l'association JESS.

Le conseil se prononce favorablement sur l'ensemble des formations, sur le budget et sur la subvention.

IV – Finances

Le budget initial prévisionnel est présenté aux membres du Conseil par Madame Tournay, en l'absence de Madame Busson.

La dotation de fonctionnement octroyée à l'UFR par l'université est identique à celle de 2019 soit 207 000 € et 27 964 € de dotation en patrimoine soit un total de 234 964 €. Le montant total prévisionnel en recettes s'élève à 3 514 272 €, le montant prévisionnel en dépenses s'élève à 3 484 298 €.

Les membres du conseil approuvent le projet de budget 2020 à l'unanimité.

Vote de 3 dons :

- Thibaud Bourgeois : TRAVEL GRANT From EAS 2019 : 400 €
- Antoine JALIL : TMVEL GRANT From EAS 2019 : 400 €
- BOURSE SFN pour Quentin ESCOULA : 800 €

Vote de deux adhésions à la Société Française de Cardiologie (SFC) :

- Mme Josse : 25€
- Mr Dogon : 25€

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité sur ces dons et adhésions.

V – Scolarité

1 – Comité pédagogique de Pharmacie du 8 octobre 2019 (cf. Annexe)

- **Les points suivants ont été abordés :**
 - Adoption du compte-rendu du comité pédagogique du 13 septembre 2019
 - Informations générales notamment relatives aux formations proposées pour améliorer les compétences en e-learning
 - Désignation de Claire Cachia en tant que représentante de la circonscription Pharmacie à la commission Egalité en Santé.
 - Point sur les primes de responsabilités pédagogiques et de charges administratives
 - Point sur l'état d'avancée de la réforme R1C : dernières avancées du décret et mineure Santé, organisation des oraux
 - Nouvelles modalités d'évaluation du Certificat de Synthèse Clinique et objectif de réduction de l'échec de validation du CSP en 4^e année
 - Rappel des règles d'organisation des examens : sujets et surveillances
 - Organisation des emplois du temps de façon à ce que les étudiants de 5^e année sortant de stage hospitalier puissent avoir le temps de déjeuner.

2 – Comité pédagogique Médecine du 12 novembre 2019 (cf. Annexe)

- **Les points suivants ont été abordés :**

1) Maïeutique :

Le contenu de l'UE optionnelle **13 – Pharmacologie approfondie « De la fabrication à la prescription du médicament »** a été redéfini et approfondi. La première partie de cet enseignement est consacrée au cycle de vie du médicament, la seconde au suivi et à la surveillance des médicaments, avec un focus en TD sur l'erreur médicamenteuse. Enfin, une troisième partie est dédiée à la prescription des médicaments, sachant que les enseignements de prescription en maïeutique ont été largement intégrés aux enseignements généraux. Le nombre d'heures dispensées et le nombre d'ECTS associés ne sont pas modifiés.

L'UE 13 « **Rôle de la sage-femme dans la prévention, le dépistage et la prise en charge des violences faites aux femmes** » est également repensée.

L'UE optionnelle « Grossesse et risques psycho-sociaux », jusqu'alors sans grande cohérence, a été adaptée aux préoccupations actuelles afin de permettre aux étudiants en maïeutique d'acquérir les outils nécessaires à la prévention, au dépistage, et à la prise en charge des violences faites aux femmes.

Cet enseignement est coordonné par Madame BOIREAUD-BERNARD, sage-femme libérale dans une maison de santé et référente au sein de l'école de Sages-Femmes.

2) UMDPC :

Madame Kohli a présenté aux membres du comité pédagogique les formations courtes évoquées supra : « Préparer l'arrivée d'un enfant adopté » et « la santé de l'enfant arrivant » ainsi que la formation courte « allaitement maternel : accompagnement et prise en charge de la mère et de l'enfant » organisée en deux endroits sous forme délocalisée.

3) Point étudiants :

Le mouvement de grève du 14 novembre a été évoqué.

Anne-Laure MUTIN fait une présentation du séminaire du 4 novembre organisé par le Centre national d'appui à la qualité de vie des étudiants en santé.

Plusieurs projets pour améliorer la qualité de vie des étudiants en santé ont été présentés lors de ce séminaire. L'exemple de Grenoble, qui organise une fois par cycle, des entretiens ayant pour objectif le dépistage de risques psychosociaux chez les étudiants, est pris. Ce dépistage est systématique, non ciblé, demandant de fait beaucoup de ressources. Se pose alors le problème de la confidentialité de ces entretiens.

Localement, l'UFR a mis en place une commission « égalité en santé », qui se réunira pour la 1^{ère} fois le 15 décembre (la réunion de mise en route s'est tenue le 18 novembre). Elle a pour objectif de collecter, entendre et tenter de solutionner tous les cas de harcèlement raciste, sexiste que sont amenés à subir les étudiants, enseignants et personnels BIATSS de l'UFR dans l'exercice de leurs fonctions.

Une boîte mail générique est mise en place, afin que chaque personne concernée puisse prendre contact.

ecoute-ufrsante@u-bourgogne.fr

4) Point sur les réformes :

- R2C :

Le référentiel des connaissances a été rendu public et transmis aux différents collèges, pour que soit défini le contenu de chaque item.

Une fois abouti, ce travail réalisé sur le référentiel des connaissances, entraînera de facto une refonte du contenu des UE au programme du 2nd Cycle.

Une réunion avec les enseignants coordonnateurs du second cycle doit être prévue afin de travailler sur le contenu des UE.

Le référentiel des compétences en lien avec le référentiel des connaissances reste à définir.

La 6^e année sera, quant à elle, réservée aux stages et à la pratique des ECOS, qui se mettront en place dès septembre 2020.

- **R1C :**

Les textes de la réforme du 1er cycle ont été publiés lundi 4 novembre 2019.

Cette réforme n'impacte pas seulement l'UFR des Sciences de Santé, mais l'Université de Bourgogne dans son ensemble. Or à l'heure actuelle, nombre d'UFR qui mettent en place la mineure Santé sont déjà des filières en tension, de fait incapables d'absorber l'ensemble des néo-entrants que nous ne prendrons pas.

De même, le flux d'étudiants reçus/collés à l'issue de l'année de Portail Santé devrait représenter entre 250 et 350 étudiants. Ces étudiants ayant validé leur Portail Santé avec une mineure d'une autre UFR devraient pouvoir intégrer la L2 correspondant. Or là encore, on ne sait pas comment absorber ce flux.

Une somme correspondant à 1 200 euros par étudiant inscrit dans les mineures des autres UFR sera versée à l'Université de Bourgogne mais cette somme est jugée insuffisante.

Odontologie : Les étudiants reçus actuellement en odontologie se répartissent entre Nancy, Lyon, Strasbourg et Clermont-Ferrand. La réorganisation de l'odontologie prévoit que tous nos étudiants admis en seconde année aillent désormais à Nancy, or avec l'augmentation de 30 % du nombre d'admis, l'Université de Nancy ne sait pas comment elle pourra accueillir ces 39 étudiants.

De même, l'IFMK de Dijon a fait savoir qu'elle n'avait pas la possibilité d'augmenter sa capacité d'accueil de 30 %, contrairement au futur IFMK de Nevers qui lui, se dit prêt à revoir la sienne à la hausse.

Concernant les étudiants d'ergothérapie et de psychomotricité, les écoles de Strasbourg sont elles aussi proches de leur capacité d'accueil maximale. Une augmentation de 30 % du nombre d'admis semble là aussi difficile à envisager.

La mise en place d'un Portail Santé à Nevers est techniquement réalisable. Pour plus de sûreté, la retransmission des cours devrait faire l'objet d'un double enregistrement. La mise en œuvre de cette solution technique serait assurée par la Direction du Numérique, mais pas son suivi. Ainsi, il faudrait trouver des ressources internes à l'UFR pour le faire.

Les examens des étudiants nivernais seraient, dans ce cas de figure, organisés à Nevers.

La problématique que représente l'enseignement de l'anglais médical, qui ne peut être dispensé sous forme de cours magistraux a été soulevée.

- **Un point sur la Pédagogie numérique a été fait par Monsieur Bruno Lapetite, responsable pédagogie numérique et ressources**

Monsieur Bruno LAPETITE a fait une présentation du déploiement des outils numériques sur l'Université, en commençant par l'algorithme de répartition des stages du 2nd Cycle.

Cependant, le problème de l'accès à internet au sein des bâtiments de l'UFR pourrait rendre inopérant l'ensemble des outils numériques déployés. Ce problème de couverture Wi-Fi est particulièrement handicapant dans la salle d'examens.

Une solution pourrait consister en la création d'un réseau Wi-Fi parallèle à celui existant, et qui serait ouvert à tous.

Il est demandé par Bruno LAPETITE à ce qu'un correspondant soit nommé au sein de l'UFR afin de faciliter les échanges avec les équipes de la DNUM, en particulier en ce qui concerne l'authentification unique, qui sera en place l'année prochaine.

- **Divers :**

Une dérogation va être demandée pour fermer l'accès aux étudiants étrangers pour l'année 2020-2021. En effet, l'UB n'applique pas les tarifs très élevés désormais fixés au niveau national pour les étudiants étrangers, d'où un afflux de candidatures. D'autres universités dans le même cas ont demandé et obtenu cette dérogation.

En ce qui concerne les passerelles, jusqu'à présent le jury est inter-régional (Dijon dépend de Nancy). Un projet d'arrêté prévoit que chaque université gère ses propres dossiers.

Les internes se mettent en grève le 30 novembre. Il est question d'un report d'un an de la mise en application de la réforme en fonction de ce qui résultera des mouvements de grève.

- **R3C :**

Les internes arrivent en phase d'approfondissement, ils vont devoir passer leur thèse. La 4^e année est la phase de consolidation, au cours de laquelle ils seront docteurs juniors. Projet d'arrêté : Pendant la phase 3 dite de consolidation, l'étudiant réalise des actes sous le régime de l'autonomie supervisée, selon un référentiel de mises en situation et d'actes permettant de mettre en œuvre progressivement les connaissances et compétences à acquérir durant cette phase, conformément aux maquettes de formation des diplômes d'études spécialisées.

Les circonstances dans lesquelles l'interne est conduit à mobiliser ses connaissances et compétences en phase de consolidation, en autonomie croissante et supervisée, constituent autant de mises en situation propres à l'exercice de la spécialité.

On dénombre des mises en situation et actes communs aux groupes de spécialités (prise en charge de patients, actes techniques, travail en équipe) et des mises en situation et actes spécifiques à certaines spécialités (génétique médicale, biologie médicale, médecine d'urgence, etc...).

Une chronologie est fixée pour les étapes de supervision et de restitution.

Pendant la phase 3, l'étudiant peut être autorisé à participer à sa demande au service de gardes et astreintes médicales, la liste des spécialités concernées étant fixée en annexe du projet d'arrêté.

Les enseignants présents se posent la question de la faisabilité des dispositions figurant dans le projet, et du flagrant manque d'autonomie laissé à l'interne.

VI – Divers

- Les étudiants indiquent n'avoir toujours pas été remboursés des frais qui ont été engagés au titre du SESA 2018-2019. Du retard a été pris dans la signature de la convention liant l'ARS, l'université et le CHU, mais cela n'est pas du fait de l'ARS, qui a délégué les crédits au CHU le 1^{er} octobre. Le CHU n'a pas encore fait part à l'ARS de ses observations. Le CHU et l'UFR doivent se mettre en contact afin de mettre en œuvre le processus d'indemnisation. Les choses vont finir par se solutionner mais quoi qu'il en soit, les étudiants ne seront pas tous dédommagés à hauteur des frais qu'ils ont engagés.

- Les Etats Généraux de la Formation Médicale et de la Recherche médicale, initialement programmés les 5 et 6 décembre 2019 sont repoussés au 6 et 7 février 2020 du fait des grèves annoncées.

- La Présidence de la Conférence des Doyens de Médecine sera prochainement renouvelée, élections en février 2020.

- Problème des thèses d'exercice.

Ce point est soulevé par le Pr. Thauvin confrontée il y a peu à une thèse d'exercice constituée de 12 pages avec interlignes 12, ce qui est très insuffisant même pour rédiger un article. Ce format aurait été imposé par le directeur de thèse car le nouveau critère consisterait en une production de 4 000 mots, sous format d'article. Le problème réside dans la dérive au niveau du contenu. Cela fait deux fois en un mois et demi que le Pr. Thauvin est confrontée à cela.

Pour le Pr. Ortega Deballon, il convient de laisser le choix de rédiger la thèse sous format traditionnel ou sous format d'article.

Il faudrait également un rapporteur, d'une discipline différente de celle du directeur de thèse, afin de donner un avis sur le caractère validant ou non de la thèse, à savoir si le contenu répond au format ou non.

- Madame Isabelle RICHARD, PU-PH et conseillère santé de la Ministre de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en charge de la réforme du 1^{er} Cycle, quitte ses fonctions à la fin du mois de Novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.